19 décembre 2025 |



Ecrit par le 19 décembre 2025

Consultation publique : Mouillez-vous pour l'eau



Le rachat de Suez par Véolia, deux acteurs majeurs pesant 60% du marché de l'eau en France, relance la question de la gestion de cette ressource rare dont les infrastructures de distribution et d'assainissement sont en souffrance : environ 6 milliards sont investis chaque année, là où il faudrait 9 milliard pour maintenir à flot et moderniser ces équipements face à l'accroissement des tensions attendue sur la ressource hydrique dans les années à venir et les risques d'inondation.

Un sujet 'citoyen'

Sujet 'citoyen' par excellence, la gestion de l'eau fait l'objet, depuis le 1^{er} mars et pour les six prochains mois, d'une consultation publique pour améliorer la qualité des eaux, adapter notre territoire au changement climatique, enrayer la réduction de la biodiversité et prévenir les risque d'inondation.

Organisée à l'échelle du <u>Comité de bassin Rhône Méditerranée</u>, ce débat aboutira à l'adoption – comme dans chaque bassin hydrographique français – du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) et du Plan de gestion des risques d'inondation (<u>PRGI</u>).

Pourquoi participer?

Ces deux outils de planification seront mis à jour grâce aux avis recueillis, leurs enjeux précisés dans le





cadre d'un objectif de « bon état des eaux » estimé à environ 3 milliards de dépenses sur les six prochaines années. La synthèse des résultats sera présentée début 2022.

Les citoyens, les collectivités, entreprises, associations ou groupes concernés peuvent répondre à cette consultation. Ils sont invités à donner leurs avis sur les actions et les programmes à engager. <u>Participez en ligne</u>

<u>Lire la plaquette</u> sur les projets actuels de SDAGE et de programme de mesures 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée en consultation.

Etat actuel et objectif 2027 pour la qualité des eaux dans le bassin Rhône-Méditerranée.

La CNR nomme une responsable des affaires institutionnelles

Bernadette Laclais, ancienne députée de Savoie, rejoint le pôle institutionnel de la <u>CNR (Compagnie</u> <u>nationale du Rhône)</u> dirigé par Thomas San Marco, délégué général.

Cette spécialiste des stratégies territoriales de développement aura pour mission « d'inscrire la transition écologique en développant des projets d'aménagement cohérents avec les territoires au plus proche des besoins des bassins de vie et de leurs communautés ».

En effet, la CNR, premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable (eau, vent, soleil) s'est donnée pour objectif de mettre la transition écologique à la portée des collectivités territoriales via des projets d'aménagement dans les domaines de l'énergie, de la navigation et de l'irrigation. C'est dans ce cadre que Bernadette Laclais, diplômée de l'Institut d'études politiques de Grenoble et de l'institut d'urbanisme de Grenoble, aura pour but d'apporter toute son expérience pour garantir le lien entre les besoins d'aménagements territoriaux et le fonctionnement des institutions locales et nationales.

En charge du Rhône depuis 1934

Egalement première femme élue maire de Chambéry en 2017, vice-présidente de la région Rhône-Alpes de 2004 à 2012 elle a été députée de la Savoie entre 2012 et 2017. Mandat pendant lequel elle travaillera à la préparation de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Parallèlement, elle s'est aussi investie au sein de <u>Centre-ville en mouvement</u>, réseau visant à soutenir la redynamisation des centres urbains et de leur articulation avec leurs périphéries dont elle a été présidente.

Pour rappel la CNR assure la gestion du Rhône dans le cadre d'une concession lui attribuant depuis 1934 la charge des centrales hydroélectriques et autres infrastructures (19 barrages, 14 écluses à grand gabarit dont celles de Bollène, de Caderousse, d'Avignon et de Beaucaire, une cinquantaine de parcs



éoliens et une vingtaine de centrales photovoltaïques), la navigation, l'irrigation ainsi que le contrôle des berges du Fleuve-roi. A ce titre, elle assure ainsi la construction et l'entretien de 400 km d'endiguements et de digues.

Risque inondation : fermeture du parking des allées de l'Oulle

La ville d'Avignon ferme le parking des allées de l'Oulle à partir de 16h, ce vendredi 29 janvier. Une mesure préventive prise, jusqu'à nouvel ordre, en raison du passage du Rhône en vigilance jaune depuis l'amont de Valence jusqu'à la mer.

En effet, les services de la préfecture de Vaucluse et ceux du Sdis 84 (Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse) viennent d'alerter sur le fait que « sous l'effet de la propagation des crues du Rhône à l'aval de Lyon et de l'Isère, les débits augmenteront progressivement à partir de vendredi aprèsmidi jusque dans la nuit de samedi à dimanche. Des débordements voire des dommages localisés pourront être observés ».

A l'origine de cette mesure, les fortes pluies en cours dans plusieurs départements de l'Est de la France qui vont entrainer une forte hausse du niveau des cours d'eau au fil des heures.

Situé entre les remparts et le Rhône, le parking des allées de l'Oulle dispose d'une capacité de 530 places. Cet espace de stationnement est régulièrement fermé par précaution lors de chaque crue du Fleuve-roi.

Accédez au site internet du service de prévision des crues pour le Rhône

(vidéo) Canal Rhône à Sète : que souhaitez-



vous qu'il devienne?

Pour le savoir, <u>Étienne Guyot</u>, préfet de la région d'Occitanie et de la <u>Haute-Garonne</u> a lancé une concertation territoriale afin de réinterroger les orientations stratégiques du canal du Rhône à Sète. L'objectif est d'éclairer le Gouvernement et le préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnateur du plan Rhône-Saône, sur les décisions d'investissement à prendre.

Concertation publique

Cette concertation s'adresse à tous, acteurs du territoire économiques et environnementaux, collectivités, services de l'Etat, associations et habitants. Elle a pour but d'en savoir plus sur la fréquentation et la satisfaction des usagers, de mieux comprendre leurs attentes et de recueillir les avis et propositions en matière de services et d'usages à développer sur le canal du Rhône à Sète.

Une vidéo, une étude, un débat

<u>Présentation des enjeux sur le Canal Rhône à Sète</u>

Le rapport du CGEDD « Canal du Rhône à Sète : quel devenir ? »

La plateforme mon territoire en débat

Bollène : un grand exercice de pompage mené au barrage de Donzère-Mondragon

19 décembre 2025 |



Ecrit par le 19 décembre 2025



Dans le cadre du maintien des acquis dans la composante inondation, la 3° compagnie de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile N° 7 à Brignoles, en collaboration avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), a participé à un exercice mettant en œuvre une unité de pompage mobile du 27 au 28 octobre derniers à l'écluse située sur le canal de Donzère-Mondragon.

C'est un exercice qui a nécessité la participation de 27 membres de la sécurité civile. Un entraînement destiné à simuler un problème de remplissage de l'écluse qui empêcherait la continuité du trafic fluvial et qui a consisté à pomper l'eau du Rhône à raison de 1 500 litres par seconde pour ensuite la déverser dans l'écluse du barrage. Une manœuvre qui a duré 48 heures et a nécessité la mise en place d'une unité de pompe de grande capacité de 11,5 tonnes, capable de pomper jusqu'à 6 000 m3 par heure.

Pour l'exercice, des tuyaux de 40 cm de diamètre ont été déployés : deux pour pomper l'eau du Rhône, deux autres pour acheminer l'eau jusque dans l'écluse. Cette dernière, située sur le canal de Donzère-Mondragon au niveau de l'usine hydroélectrique André-Blondel, est la plus grande de la vallée du Rhône, mesurant 195 mètres de long sur 12 mètres de large et 22 mètres de hauteur.

« C'est la première fois que l'unité de la sécurité civile est déployée sur cette écluse, souligne Jean-François Babin, responsable de l'aménagement CNR de Donzère-Mondragon. Cet exercice est utile car on pourrait avoir besoin d'eux en cas d'avarie d'une vanne d'alimentation, bien que cette écluse dispose 19 décembre 2025 |



Ecrit par le 19 décembre 2025

de deux vannes. » Une simulation nécessaire donc qui permet à la fois de tester la rapidité d'intervention des équipes de la sécurité civile mais aussi rassurante pour l'exploitant de l'écluse en cas d'urgence majeure.

Prudence le long du Rhône!



Depuis le 1er juillet, la Compagnie nationale du Rhône (CNR) mène une campagne de sensibilisation auprès du grand public sur les risques liés à l'activité des centrales hydroélectriques et barrages aux abords du Rhône.

En cette période estivale et pour la 24^e année consécutive, la CNR mène une campagne de sensibilisation



sur la sécurité, notamment auprès des zones situées à proximité de ses barrages et centrales hydroélectriques.

En situation normale d'exploitation, grâce au barrage, l'eau emprunte le canal d'amenée et elle est turbinée par la centrale au fur et à mesure de son arrivée puis restituée au Rhône par le canal de fuite, à l'aval de la centrale. Des variations fréquentes du niveau d'eau se produisent même en période de faible débit, c'est pourquoi il faut toujours rester prudent dans ces secteurs. Quelquefois, il arrive que les turbines soient arrêtées ou que le débit dépasse la capacité de turbinage de la centrale : le barrage s'ouvre alors pour que l'eau transite par le lit naturel du Rhône. Ainsi, le niveau de l'eau et la vitesse du courant peuvent s'élever de manière importante. La CNR en appelle donc à la prudence du public et recommande de rester sur les berges, de ne pas s'aventurer dans le lit du Rhône, de surveiller les enfants, de rejoindre immédiatement les berges lorsque l'eau monte et de respecter la signalisation sur les panneaux. Déclinée sous forme de 4 visuels, la campagne met en scène 'Louloute la loutre' avec le slogan : « Prudence, l'eau peut monter rapidement ! ».

Avec ses 19 barrages et centrales installées le long du Rhône, la CNR produit de l'électricité qui sert à fournir le quart de l'hydroélectricité français.

Gard/Vaucluse : reprise progressive des activités nautiques sur le Rhône

Les préfets de Vaucluse et du Gard viennent de prendre un arrêté conjoint autorisant la navigation sur le Rhône. Cette décision permet à nouveau la navigation sur le fleuve pour les bateaux à passagers de type touristique, sans restauration ni couchage.

Ces activités doivent s'effectuer dans le respect des mesures de distanciation physique et de protection des passagers dont les transporteurs fluviaux de passagers doivent se porter garant. Dans le même temps, les deux préfets ont aussi autorisé les activités nautiques et la navigation des bateaux et engins de plaisance, qu'il s'agisse de bateaux de propriétaires privés ou de location, ainsi que de pêche.

L'ensemble de ces activités nautiques et de plaisance doit s'effectuer dans le respect des articles 1^{er} et 7 du 11 mai 2020. A savoir : limite de 10 personnes à bords, pilote et équipage compris, dans le respect des règles applicables au déplacement des personnes.